

# Séminaire *Critique de l'ontologie sociale* 2018-2019

Séminaire de recherche 2018-2019 coordonné par Jocelyn Benoist (Paris 1, ISJPS, PhiCo-EXeCO) et Ronan de Calan (Paris 1, ISJPS, PhiCo-EXeCO)

## **Critique de l'ontologie sociale (II)**

**Régis Ponsard**

(Université de Reims / EHESS, Centre d'études des normes juridiques Yan Thomas)

### **« Mètres et mesures du droit : contributions de l'Analyse juridique pluridimensionnelle du droit à l'élaboration d'une analyse scientifiquement et juridiquement critique de la réalité juridique »**

**Samedi 29 septembre 2018 : 10h30-12h30**

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Centre Sorbonne

17 rue de la Sorbonne

Escalier C, 1er étage couloir droite, Salle Lalande

Les systèmes juridiques existent ; et il existe une alternative. Une alternative aux différentes manières jusque-là utilisées pour les étudier. Les normes dispositionnelles comme jurisprudentielles qui les composent sont analysables de façon scientifiquement critique. Mais cela implique d'élaborer des normes d'analyse, c'est-à-dire un cadre d'analyse juridique du droit— un « système de mesures » — qui soit le plus possible scientifiquement autonome, et de distinguer tout en les articulant au sein d'une même dynamique de connaissance, des niveaux d'analyse différents de la réalité juridique ainsi étudiée, et jusque-là non associés et encore moins articulés d'une façon qui respectent les méthodologies et règles de connaissance constitutives propres à chacun d'entre eux. C'est une partie de ce que propose l'Analyse juridique pluridimensionnelle du droit.

Quels sont ces niveaux ? Quels instruments de mesure opératoires propose-t-elle pour mener ces différents types d'enquêtes et répondre à chacune des questions propres à ses différents niveaux ? Quels types de dimensions de la réalité (souvent cachées) ces questions posées à chacun de ces niveaux permettent-elles de mettre à jour ? Comment l'Analyse juridique pluridimensionnelle du droit articule-t-elle les apports de ces différents types d'enseignements sur le droit étudié, autrement dit, de ces différentes manières de saisir, de mesurer la réalité juridique ? Comment l'Analyse juridique pluridimensionnelle du droit se situe-t-elle par rapport aux cadres d'analyse juridique aujourd'hui utilisés spécialement en France, et transmis à travers la formation dispensée aux juristes ?

Il s'agira notamment d'exposer les raisons d'être et les fondements épistémologiques de cette Analyse juridique pluridimensionnelle du droit, ainsi que ces types d'apports à l'analyse de la réalité juridique, au moyen de différentes illustrations tirées de l'étude de cas. En quoi est-elle une analyse ? Comment est-elle, par exemple, une pensée de l'écart (qui peut être nul) entre les normes juridiques qui devaient être respectées dans le

cadre d'une production normative ou d'un comportement, et les comportements et normes effectivement produits, entre ce que les normes d'un système juridique affirment d'elles-mêmes ou de ce système — y compris indirectement — et ce qu'il est, ce qu'elles sont, entre l'idéal institutionnel affiché (« une république laïque, démocratique et sociale (...) » (article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958)) et la réalité de la chose juridique effectivement réalisée, etc.

On montrera ainsi qu'il est possible, plus généralement, de réconcilier le sens profond, le geste inaugural de l'entreprise de construction d'une science du droit digne de ce nom déployée en son temps, et dans des contextes spécifiques, par Hans Kelsen, et les enseignements et développements les plus contemporains des sciences humaines et sociales, et cela, dans une même dynamique scientifique réalisant la voie propre de la science du droit, sa véritable autonomie (à rebours de son autarcie). Une telle autonomie serait de nature à lui permettre de véritablement faire entendre sa voix et de jouer son rôle au sein du concert des sciences humaines et sociales. Cela de manière, à mieux disposer des moyens d'identifier et de comprendre réellement ce que les hommes font au droit, comme ce que le droit fait aux hommes, et peut-être aussi, au sein d'une démarche hypothético – déductive, à imaginer plus efficacement le droit de demain.

\*\*\*\*

## Programme du séminaire Critique de l'ontologie sociale 2018-2019

Séminaire de recherche 2018-2019 coordonné par Jocelyn Benoist (Paris 1, ISJPS, PhiCo-EXeCO) et Ronan de Calan (Paris 1, ISJPS, PhiCo-EXeCO)

### Critique de l'ontologie sociale (II)

La question de la réalité sociale joue un rôle privilégié dans le renouveau actuel du motif réaliste. Certains soutiennent que l'originalité du « nouveau réalisme », irréductible au réalisme généralement naturaliste qui a pu, dans la période précédente, s'opposer aux différentes formes d'antiréalisme post-moderne, résiderait dans la prise en compte non plus de la seule réalité naturelle mais de celle de la société. Tout le problème paraît alors que la mise en exergue de la réalité de ladite réalité sociale ne conduise pas, d'une façon ou d'une autre, à la désocialisation de cette même réalité. Aussi le « nouveau réalisme » se distinguerait-il par le respect qu'il témoignerait à la spécificité de l'être du social.

La difficulté est cependant que, bien souvent, dès lors, cette spécificité semble revêtir des traits étrangement similaires à ceux de ce constructivisme même que la thèse réaliste avait pour vocation première de dénoncer. On ne compte plus, de la part des néo-réalistes proclamés, les tentatives de « constructions de la réalité sociale », l'idéal analytique de (re)construction théorique de cette réalité finissant souvent par prendre la signification substantielle suivant laquelle, en un sens ou un autre, ce serait cette réalité elle-même qui se construirait.

Le premier objectif de nos travaux sera de remettre en question cette idée selon laquelle le social, que cela soit en un sens épistémologique ou métaphysique, pourrait faire l'objet d'une « construction ». Nous soutiendrons qu'essayer de « construire » le social, c'est, du point de vue théorique, se condamner à le manquer. A la logique de la « construction », il faut substituer celle de l'analyse et de la critique, qui, plutôt que de prétendre fabriquer théoriquement le social, le prend pour point de départ ainsi que les discours voués à sa connaissance (et non à sa construction) : ceux des sciences sociales. D'autre part, du point de vue ontologique, nous mettrons en doute que le social puisse être pensé en aucune façon comme étant lui-même une « construction » – ce qui ne veut pas dire qu'il n'appartienne pas à l'être du social que des « constructions », en des sens à préciser, y soient possibles.

Cette démarche critique nous conduira cependant et surtout, au-delà du rejet de ce mythe de la construction, à remettre en question les limites de principe du programme même d'une « ontologie sociale ». Celle-ci paraît, constitutivement, condamnée à osciller entre réification et constructivisme. C'est que, sans doute, la question est mal posée. A la perspective ontologique qui prétend circonscrire a priori l'être du social et finit toujours par lui donner alternativement trop ou trop peu d'être, on opposera l'enquête socio-logique qui reconnaît dans la société l'espace dans lequel est posée, conflictuellement, la question des mesures de l'être.

**Lieu :**

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Centre Sorbonne  
17 rue de la Sorbonne  
Escalier C, 1er étage couloir droite, Salle Lalande

**Horaire :**

Samedi 10h30-12h30

Samedi 29 septembre 2018 :

**Régis Ponsard (Université de Reims / EHESS, Centre d'études des normes juridiques Yan Thomas) :**

Mètres et mesures du droit : contributions de l'Analyse juridique pluridimensionnelle du droit à l'élaboration d'une analyse scientifiquement et juridiquement critique de la réalité juridique.

Samedi 27 octobre 2018 :

**Cyril Hédoin (Université de Reims) :**

Vers une ontologie sociale naturaliste : l'analyse économique des institutions

Samedi 26 janvier 2019 :

**Laurence Kaufmann (Université de Lausanne) :**

Comment la société est-elle possible? L'ontologie sociale à l'épreuve du naturalisme

Samedi 23 février 2019 :

**Bruno Karsenti (EHESS) :**

Possibilité d'une sociologie marxiste. Althusser et mai 68

Samedi 25 mai 2019 :

**Vincent Descombes (EHESS) :**

La fable du Mur (réflexions sur le constructivisme de John Searle)

En raison des mesures de sécurité en vigueur, toute personne ne possédant ni carte professionnelle, ni carte d'étudiant d'une institution ancrée en Sorbonne doit s'inscrire plusieurs jours à l'avance à l'adresse : <[Philo-Recherche@univ-paris1.fr](mailto:Philo-Recherche@univ-paris1.fr)>